

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-2-7-3

Séance du lundi 15 février 2021

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MILLION Lara, MULLER Betty, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. FERRARI Pascal
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HABIG Michel donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme MILLION Lara
Mme MORITZ Christine donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme PAGLIARULO Karine donne procuration à M. GRAPPE Alain

Mme RAPP Catherine donne procuration à M. FERRARI Pascal
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

EXCUSE :

M. SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU le Code du Sport, et en particulier ses articles L 113-2 et R 113-2 et suivants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD- 2021-3-7-1 du 15 février 2021 relative à la politique en faveur du sport en 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 7 e Commission de la Santé et de l'Alimentation du 8 février 2021
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs de haut niveau :

CLUBS	SUBVENTIONS SAISON SPORTIVE 2020/2021
FC Mulhouse Football	10 000 €
FC Saint-Louis Neuweg	10 000 €
SR Colmar,	10 000 €
ASC Biesheim,	10 000 €
KABCA BASKET	25 500 €
Mulhouse Basket Agglomération	25 500 €
US Altkirch Handball	25 500 €
ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball	25 500 €
SBC Scorpions Hockey	60 000 €
ASPTT Volley	140 000 €
Mulhouse Olympic Natation (MON)	24 000 €
Comité départemental de Handball	500 €
Comité départemental de Basket-ball	500 €
Team Strasbourg Water-polo	20 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	387 000 €

- Autorise la reconduction, au titre de la saison sportive 2020/2021, des Rencontres Jeunes Sportifs en partenariat avec les SR Colmar, le Football Club Mulhouse, le FC Saint-Louis Neuweg et l'ASC Biesheim, le KABCA et le Mulhouse Basket Agglomération, l'Union Sportive Altkirch Handball et l'ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball et l'ASPTT Mulhouse Volley ;
- Autorise la tenue, au titre de la saison sportive 2020/2021, d'une Rencontre Jeunes Sportifs de Hockey sur glace en partenariat avec la société SBC SAS (Scorpions de Mulhouse) ;
- Approuve et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions de partenariat jointes à la présente délibération (annexes 1 à 13) avec les clubs suivants : FC Mulhouse Football, SR Colmar, le FC Saint-Louis Neuweg, l'ASC Biesheim, KABCA Basket, Mulhouse Basket Agglomération, Union Sportive Altkirch Handball, ASPTT Mulhouse-Rixheim handball, SBC Scorpions Hockey, ASPTT Mulhouse Volley-ball, Mulhouse Olympic Natation et Team Strasbourg Water-polo ;
- Alloue une aide de 1 050 € au collège de la Haute-Bruche à Schirmeck, au bénéfice de sa section sportive scolaire « football » ;
- Précise que les dépenses correspondantes s'effectueront sur l'imputation ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - 387 000 € pour l'aide aux clubs de haut niveau : Opération P2090001 – ligne 65-65748-326-48,
 - 1 050 € pour l'aide aux sections sportives scolaires : Opération P2080007 – ligne 65 – 65748 – 282 – 48.

- Précise que le versement des subventions en faveur des clubs de haut niveau s'opérera en deux acomptes, soit : 50 % en début d'exercice et le solde au cours du second semestre. Celui de l'aide aux comités départementaux pour l'achat de ballons ou kit et au collège de la Haute-Bruche fera l'objet d'un versement unique.

M. OEHLER Serge ne participe ni au débat, ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité